

15 C'est pourquoi il est le médiateur du testament nouveau, afin que par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquités qui se commettaient sous le premier testament, ceux qui sont appelés de Dieu reçoivent l'héritage éternel qu'il leur a promis.

16 Car ou il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne ;

17 parce que le testament n'a lieu que par la mort, n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie.

18 C'est pourquoi le premier même ne fut confirmé qu'avec le sang.

19 Car Moïse, ayant récité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi, prit du sang des veaux et des boucs, avec de l'eau, de la laine teinte en écarlate, et de l'hysope, et en jeta sur le livre même et sur tout le peuple.

20 en disant : C'est le sang du testament et de l'alliance que Dieu a faite en votre faveur.

21 Il jeta encore du sang sur le tabernacle et sur tous les vases qui servaient au culte de Dieu.

22 Et, selon la loi, presque tout se purifia avec le sang, et les péchés ne sont point remis sans effusion de sang.

23 Il était donc nécessaire que ce qui n'était que la figure des choses célestes, fût purifié par le sang des animaux ; mais que les célestes mêmes le fussent par des victimes plus excellentes que n'ont été les premières.

24 Car Jésus-Christ n'est point entré dans ce sanctuaire fait de main d'homme ; mais il est entré dans le ciel même, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu.

25 Et il n'y est pas aussi entré pour s'offrir soi-même plusieurs fois, comme le grand prêtre entre tous les ans dans le sanctuaire, en portant un sang étranger, et non le sien propre.

26 Car autrement il aurait fallu qu'il eût souffert plusieurs fois depuis la création du monde : au lieu qu'il n'a paru qu'une fois vers la fin des siècles, pour abolir le péché, en s'offrant lui-même pour victime.

27 Et comme il est arrêté que les hommes meurent une fois, et qu'ensuite ils soient jugés ;

28 ainsi Jésus-Christ a été offert une fois pour effacer les péchés de plusieurs : et la seconde fois il apparaîtra sans avoir plus rien du péché, pour le salut de ceux qui l'attendent.

CHAPITRE X.

Insuffisance des victimes légales ; leur abolition. — Efficacité du sacrifice de Jésus-Christ. — L'apôtre exhorte les Hébreux à s'approcher de Dieu avec confiance, à demeurer fermes dans la foi, à s'entre-exhorter, à s'entre-exhorter mutuellement. Il les presse par le double motif des maux qu'ils auraient à craindre s'ils ne persévéraient pas, et des biens qu'ils ont à espérer s'ils persévéraient.

CAR la loi n'ayant que l'ombre des biens à venir, et non l'usage même des choses, ne peut jamais, par l'oblation des mêmes hosties* qui s'offrent toujours chaque année,

rendre justes et parfaits ceux qui s'approchent de l'autel.

2 Autrement on aurait cessé de les offrir ; parce que ceux qui lui rendent ce culte, n'auraient plus senti leur conscience chargée de péché, en ayant été une fois purifiés.

3 Et cependant on y parle de nouveau tous les ans de péchés.

4 Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés.

5 C'est pourquoi le Fils de Dieu entrant dans le monde, dit : Vous n'avez point voulu d'hosties*, ni d'oblation ; mais vous m'avez formé un corps.

6 Vous n'avez point agréé les holocaustes, ni les sacrifices pour le péché ;

7 alors j'ai dit : Me voici ; je viens, selon qu'il est écrit de moi dans le livre, pour faire, ô Dieu, votre volonté.

8 Après avoir dit : Vous n'avez point voulu, et vous n'avez point agréé les hosties*, les oblations, les holocaustes et les sacrifices pour le péché, qui sont toutes choses qui s'offrent selon la loi ;

9 il ajoute ensuite : Me voici ; je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté. Il abolit ces premiers sacrifices, pour établir le second.

10 Et c'est cette volonté de Dieu qui nous a sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ, qui a été faite une seule fois.

11 Aussi, au lieu que tous les prêtres se présentent tous les jours à Dieu, sacrifiant et offrant plusieurs fois les mêmes hosties*, qui ne peuvent jamais ôter les péchés ;

12 celui-ci ayant offert une seule hostie* pour les péchés, il est assis pour toujours à la droite de Dieu.

13 où il attend ce qui reste à accomplir : que ses ennemis soient réduits à lui servir de marchepied.

14 Car par une seule oblation il a rendu parfaits pour toujours ceux qu'il a sanctifiés.

15 Et c'est ce que le Saint-Esprit nous a déclaré lui-même ; car après avoir dit :

16 Voici l'alliance que je ferai avec eux, après que ce temps-là sera arrivé, dit le Seigneur, j'imprimerai mes lois dans leur cœur, et je les écrirai dans leur esprit ;

17 il ajoute : Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités.

18 Or quand les péchés sont remis, on n'a plus besoin d'oblation pour les péchés.

19 C'est pourquoi, mes frères, puisque nous avons la liberté d'entrer avec confiance dans le sanctuaire par le sang de Jésus-Christ.

20 en suivant cette voie nouvelle et vivante qu'il nous a le premier tracée par l'ouverture de sa vie, c'est-à-dire, de sa chair,

21 et que nous avons un grand prêtre qui est établi sur la maison de Dieu :

22 approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincère, et avec une pleine foi, ayant le cœur purifié des consciences de la mauvaise conscience par une aspiration intérieure, et le corps lavé dans l'eau pure ;

23 demeurons fermes et inébranlables dans la profession que nous avons faite d'espérer ce qui nous a été promis ; puisque celui qui

* Vers. 5. — Gr. de sacrifices.

† Vers. 8, 11. — Gr. sacrifices.

‡ Vers. 12. — Gr. un seul sacrifice.

* Vers. 1. — Gr. sacrifices.

nous l'a promis est très-fidèle dans ses promesses ;

21 et considérons-nous les uns les autres, afin de nous entraîner à la charité et aux bonnes œuvres ;

22 ne nous retirant point des assemblées des fidèles, comme quelques-uns ont accoutumé de faire ; mais nous exhortant les uns les autres, d'autant plus que vous voyez que le jour s'approche.

23 Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il n'y a plus désormais d'hostie* pour les péchés :

24 mais il ne reste qu'une attente effroyable du jugement, et l'ardeur d'un feu jaloux qui doit dévorer les ennemis de Dieu.

25 Celui qui a violé la loi de Moïse, est condamné à mort sans miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins ;

26 combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu ; qui aura tenu pour une chose vile et profane le sang de l'alliance par lequel il avait été sanctifié, et qui aura fait outrage à l'esprit de la grâce ?

27 Car nous savons que est celui qui a dit : La vengeance m'est réservée, et je saurai bien la faire, dit le Seigneur. Et ailleurs : Le Seigneur jugera son peuple.

28 C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

29 Or rappelez en votre mémoire ce premier temps où, après avoir été illuminés par le baptême, vous avez soutenu de grands combats au milieu de diverses afflictions ;

30 ayant été d'une part exposés devant tout le monde aux injures et aux mauvais traitements ; et de l'autre, ayant été compagnons de ceux qui ont souffert de semblables indignités.

31 Car vous avez compassé à ceux qui étaient dans les chaînes, et vous avez vu avec joie tous vos biens pillés, sachant que vous aviez d'autres biens plus excellents, et qui ne périssent jamais.

32 Ne perdez donc pas la confiance que vous avez, et qui doit être récompensée d'un grand prix.

33 Car la patience vous est nécessaire, afin que faisant la volonté de Dieu, vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis.

34 Encore un peu de temps, et celui qui doit venir viendra, et ne tardera pas.

35 Or le juste qui m'appartient, dit le Seigneur, vivra de la foi ; s'il se retire, il ne me sera pas agréable.

36 Mais quant à nous, nous n'avons garde de nous retirer en perdant courage, ce qui serait notre ruine ; mais nous demeurons fermes dans la foi pour le salut de nos âmes.

CHAPITRE XI.

Définition de la foi ; son excellence, ses avantages. — Modèles de cette vertu dans les saints qui ont vécu avant Jésus-Christ.

OR la foi est ce qui nous rend présentes les choses qu'on espère, et ce qui nous convainc de celles qu'on ne voit point.

2 C'est par la foi que les anciens pères ont reçu de Dieu un témoignage si avantageux.

3 C'est par la foi que nous savons que le monde a été fait par la parole de Dieu, et que tout ce qui est visible a été formé, n'y ayant rien auparavant que d'invisible.

4 C'est par la foi qu'Abel offrit à Dieu une hostie* plus excellente que celle de Caïn, et qu'il est déclaré juste, Dieu lui-même rendant témoignage qu'il a accepté ses dons ; c'est à cause de sa foi qu'il parle encore après sa mort.

5 C'est par la foi qu'Enoch a été enlevé du monde, afin qu'il ne mourût pas ; en sorte qu'on ne l'y a plus vu, parce que Dieu l'avait transporté ailleurs. Car l'Écriture lui rend ce témoignage, qu'avant d'avoir été ainsi enlevé, il plaisait à Dieu.

6 Or il est impossible de plaire à Dieu sans la foi : car pour s'approcher de Dieu, il faut croire personnellement qu'il y a un Dieu, et qu'il récompensera ceux qui le cherchent.

7 C'est par la foi que Noé, ayant été divinement averti de ce qui devait arriver, et appréhendant ce qu'on ne voyait point encore, bâtit l'arche pour sauver sa famille, et en la bâtissant condamna le monde, et devint héritier de la justice qui naît de la foi.

8 C'est par la foi que celui qui reçut depuis le nom d'Abraham, obéit en s'en allant dans la terre qu'il devait recevoir pour héritage, et qu'il partit sans savoir où il allait.

9 C'est par la foi qu'il demeura dans la terre qui lui avait été promise, comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes avec Isaac et Jacob, qui devaient être héritiers avec lui de cette promesse.

10 Car il attendait cette cité bâtie sur un ferme fondement, de laquelle Dieu même est le fondateur et l'architecte.

11 C'est aussi par la foi que Sara étant stérile, reçut la vertu de concevoir un enfant, lorsqu'elle n'était plus en âge d'en avoir ; parce qu'elle crut fidèle et véritable celui qui le lui avait promis.

12 C'est pourquoi il est sorti d'un homme seul, et qui était déjà comme mort, une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel, et que le sable innombrable qui est sur le bord de la mer.

13 Tous ces saints sont morts dans la foi, n'ayant point reçu les biens que Dieu leur avait promis, mais les voyant et comme les sauvant de loin, et confessant qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre.

14 Car ceux qui parlent de la sorte font bien voir qu'ils cherchent leur patrie.

15 S'ils avaient eu dans l'esprit celle dont ils étaient sortis, ils auraient assez de temps pour y retourner ;

16 mais ils en désiraient une meilleure, qui est la patrie céleste. Aussi Dieu ne rougit point d'être appelé leur Dieu, parce qu'il leur a préparé une cité.

17 C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac, lorsque Dieu voulut le tenter ; car c'était son fils unique qu'il offrait, lui qui avait reçu les promesses de Dieu.

18 et à qui il avait été dit : La race qui portera votre nom, est celle qui naîtra d'Isaac.

19 Mais il pensait en lui-même que Dieu

* Vers. 26. — Gr. du sacrifice.

† Vers. 32. — Gr. n'a pas ; par le baptême.